

Délibération 3.7
Construction du Pôle Social Départemental du Havre
Validation du programme de l'opération
Validation du coût de l'opération - Autorisation de programme

Intervention de Sophie HERVE

Vous pensez bien qu'en tant qu'élue havraise, voir ainsi notre collectivité investir au Havre dans des locaux modernes et adaptés pour nos différents services et pour les usagers, ne peut qu'entraîner mon adhésion.

Si l'on voulait toutefois pinailler, on pourrait bien y voir la résurgence de l'antenne Départementale pourtant condamnée avec empressement dès votre élection.

Ou encore voir dans l'évolution de ce projet, qui à l'origine était limité à la reconstruction du CMS Lecesne devenu vétuste, et dans le choix de sa localisation une bouée de sauvetage départementale lancée à la majorité municipale du Havre en panne sèche depuis trop longtemps pour réhabiliter le quartier Danton.

Mais je n'en ferais rien. Je préfère retenir l'essentiel : l'intérêt du Havre, de nos agents, et des havrais.

En revanche, nous aurions besoin de garanties concernant deux aspects.

D'abord l'avis des agents concernés et de leurs organisations syndicales car je présume qu'au delà de l'avantage de pouvoir évoluer dans des locaux neufs et fonctionnels, le regroupement de services sur ce futur site implique la prise en compte de plusieurs paramètres tels que les déplacements, la restauration etc...

La seconde garantie concerne les CMS pour m'assurer que seul celui de Lecesne est concerné par ce déplacement et que ce nouveau Pôle n'entraînera pas de suppression ou de diminution d'ouverture des autres CMS sur Le Havre et l'agglomération.

Sous ces deux réserves vous allez probablement lever, nous voterons cette délibération.